



Délibération n°08/2024

Date : 02/09/2024

Consultation du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »

Objet de l'avis : demande d'autorisation environnementale pour la création d'un ponton mixte Quai de la Souys à Bordeaux Rive Droite (33).

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale, pour le projet de création d'un ponton mixte à Bordeaux Rive Droite, déposée par Bordeaux Métropole ;

Considérant :

L'analyse du dossier par le bureau de la CLE au regard des enjeux concernés, à savoir plus particulièrement : bouchon vaseux, bassins versants, zones humides et inondation ;

Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement proposées par le porteur du projet ;

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1 : de donner un avis de compatibilité et de conformité du projet vis-à-vis des dispositions et règles du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés ;

Article 2 : de demander aux services de l'Etat de prescrire dans l'arrêté d'autorisation le respect des dispositions annoncées dans le dossier concernant le suivi et la surveillance en phase travaux et d'exploitation. Notamment concernant l'évolution de l'état des berges qui pourrait amener le bénéficiaire de l'autorisation à prévoir des mesures de protection.

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY